

VOTE PAR CORRESPONDANCE

MATÉRIEL NÉCESSAIRE :

- **un bulletin de vote**
- **une enveloppe sur laquelle vous inscrirez « Vote en AG du 3 mai 2010 »**
- **une enveloppe que vous adresserez à l'AMMPAN – 126 rue de l'Université – 75355 PARIS CEDEX 07 et au verso de laquelle vous aurez indiqué vos nom et adresse**

PROCÉDURE :

Pour voter la motion, ne cochez qu'une seule case.

La multiplicité de votes (plusieurs croix pour une même motion) entraîne la nullité du vote de cette motion.

À l'issue de votre vote, vous glisserez votre bulletin dans l'enveloppe « vote en AG » sans y inscrire votre nom. Vous insèrerez ensuite cette enveloppe dans l'enveloppe qui sera adressée à l'AMMPAN (vous n'omettrez pas d'inscrire sur cette enveloppe demi-format vos nom, prénom et adresse au verso). **Seules les enveloppes parvenues à l'AMMPAN le vendredi 30 avril 2010 au plus tard seront dépouillées.**

Si toutefois vous rencontrez des difficultés dans ce vote, n'hésitez pas à nous solliciter au 01.40.63.88.43 ou 01.40.63.88.83.

En vous remerciant par avance de votre action, je vous prie d'agréer mes salutations mutualistes les meilleures.

La Présidente de l'AMMPAN,

Marie-Laure GUEUSQUIN